

De Beijing à l'OMC : à quelle gouvernance mondiale les femmes participent-elles aujourd'hui ?

Lucie Lamarche

Comme pour plusieurs d'entre nous, je me souviens avec une émotion toujours renouvelée de la 4^e Conférence internationale des femmes, qui s'est tenue à Pékin en 1995. Pour des raisons dont je vous épargne le détail, je faisais alors partie de la délégation officielle des États Unis. Cette participation m'avait permis de faire la navette entre la Conférence officielle et la conférence parallèle des ONG. J'avais beaucoup appris, plus toutefois sur le plan de l'organisation internationale de la société civile des femmes que sur celui des idées. J'y reviendrai. Pour les besoins de la chronologie, je rappellerai aussi que cette même année, j'avais participé au Sommet parallèle dans le cadre du Sommet des Nations unies sur le développement social où, je l'avais constaté comme tant d'autres, les femmes étaient aussi rares que les idées féministes. Cette capacité étatique de compartimenter les « questions de femmes » des questions au cœur d'une gouvernance globale en devenir, laquelle faisait office de précurseur à l'adoption des Objectifs du Millénaire, m'avait frappée au point où je crois pouvoir affirmer dix années plus tard, qu'il n'y a pas que des avantages à instituer les réseaux de femmes dans l'agenda de la gouvernance globale. Il s'agit ici de la trame, peut-être provocatrice, de ma communication.

Ce souvenir servira de point de départ à la réflexion que j'entends faire aujourd'hui, laquelle est structurée selon quatre points et en fonction du thème principal de cette plénière qui se lit « Justice, ONG et Gouvernance ». D'abord, j'aimerais esquisser un bilan conceptuel, et non organisationnel, de la décennie 1990 ; ensuite, je souhaite m'attarder au phénomène de l'institutionnalisation du suivi de Beijing ; cela étant fait, je proposerai une hypothèse : la récupération de l'agenda féministe de Beijing par les forces de la globalisation ; enfin, je clôturerai par une identification des nouveaux enjeux conceptuels à l'heure de la mondialisation et par une tentative d'évaluation de la participation du mouvement féministe à la gouvernance mondiale, laquelle, il faut bien le dire, se distingue par une gouvernabilité privée de gouvernement.

1. Les enseignements conceptuels issus de mouvement féministe précédant et suivant Beijing

1995 est une année charnière et symbolique en regard de la dénonciation par les femmes et par la communauté internationale des États de toutes les violences qui sont faites aux femmes au quotidien, tant dans la sphère privée que publique. Rappelons la Déclaration des Nations unies issue de la Résolution 48/104 (1993) et dont le premier paragraphe du préambule stipule : « *qu'il est urgent de faire en sorte que les femmes bénéficient universellement des droits et principes consacrant l'égalité, la sécurité, la liberté, l'intégrité et la dignité de tous les êtres humains* ». Rappelons aussi l'adoption par l'Organisation des États américains en 1994 de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará), le seul traité international spécifiquement destiné à combattre la violence

contre les femmes et que le Canada n'a toujours pas ratifié ! Rappelons enfin, le démarrage des travaux ayant mené à l'adoption plus récente du Traité de Rome sur la Cour pénale internationale, où sont explicitement prévus à titre de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité les formes spécifiques et genrées de violences faites aux femmes dans les conflits intra et interétatiques.

Ces accomplissements remarquables où les pressions du féminisme international ont nettement fait la différence, doivent néanmoins être mis en perspective. D'une part, ils ont marqué le passage de la problématique du corps des femmes comme espace privé, à celui de la construction sociale du genre opprimé, en droit international. D'autre part cependant, on aura vite fait d'intégrer la lutte des femmes contre les multiples violences qui leur sont faites à l'agenda global de la sécurité humaine. Au coeur de cet agenda, on retrouve le postulat, depuis maintes fois consacré, de l'autonomie et de la liberté des personnes et des femmes au nom du meilleur fonctionnement d'un marché mondialisé dans un monde sécurisé. La réplique des femmes à l'agenda sécuritaire est pourtant d'une autre nature : elles militent pour la paix et pour leur sécurité et celles de leurs enfants dans un contexte où les conflits sauvages abondent et se multiplient. Légitimement occupées par l'urgence et par l'horreur, les militantes de par le monde n'ont que peu de temps à accorder au « marché », pourtant devenu un acteur structurel des conditions de violences faites aux femmes. Le monde est devenu un vaste territoire sans frontière **de monopolisation** des ressources naturelles et ce phénomène n'est pas étranger aux violences locales. L'ère de la théorie de la souveraineté permanente sur les ressources

naturelles prend l'eau au profit des forces de la globalisation. De cela, la Plate forme de Beijing fait peu de cas.

Il faut dire qu'en ce qui a trait au lien entre la dignité, l'intégrité et la sécurité des femmes et les postulats économiques dominants, Beijing a été, à mon avis, un échec complet. La Plate-forme d'action mérite une relecture attentive, puisqu'on y retrouve une adhésion sans nuance aux postulats d'une économie néolibérale globalisée. Certaines d'entre nous se rappelleront les luttes acharnées pour gommer de la Déclaration et de la Plate-forme d'action toute évocation du terme « équité entre les sexes ». Il ne pouvait être question que d'égalité. À l'époque, j'ai participé à cette stratégie de blocage, mais aujourd'hui je le regrette. À vrai dire, nous aurions toutes eu besoin d'un cours d'économie politique accéléré. Or, la politique du corps des femmes était encore bien trop présente pour nous permettre de considérer les exigences de la revendication d'un monde économiquement juste et équitable. Il aurait pu en être autrement si seulement nous avions mieux écouté ce que certaines disaient déjà : l'équité et la distribution de la richesse appartiennent à l'aspiration de justice égalitaire que porte le mouvement international des femmes. Combattre les violences faites aux femmes aurait donc exigé que l'on s'attaque simultanément à l'oppression économique que vivaient et que vivent encore plus aujourd'hui les femmes, tout autant qu'à l'oppression du corps, construite par la culture, les croyances et les religions. Cette disjonction a laissé des séquelles malheureuses.

Ce premier tour de piste d'une Internationale du mouvement des femmes, s'inscrit dans une vision très classique des relations internationales et du droit international des droits

de la personne où le rôle des acteurs non étatiques se confine à influencer les acteurs étatiques. Des liens étant établis, ce mouvement peut ensuite avec plus de poids exercer son influence toute relative, comme on l'a vu, par exemple, dans le cas de l'adoption des protocoles concernant la traite et le trafic des personnes, protocoles additionnels à la Convention sur la criminalité transnationale ou Convention dite de Palerme. En général toutefois, cette décennie d'une Internationale des femmes a essentiellement accompli, du point de vue de sa participation à la gouvernance mondiale, un travail d'encerclement institutionnel : il existe dorénavant un « mode » genré en droit international des droits de la personne qui s'assimile à la méthodologie de la prise en compte des effets différenciés selon le sexe des comportements et décisions des acteurs étatiques et non étatiques. Mais cela ne signifie pas que l'on ait réussi à « genrer » le droit international et les relations internationales, qui demeurent profondément discriminatoires envers les femmes.

2. Le suivi de Beijing

Que conclure du suivi de Beijing ? Sur le plan *conceptuel*, des acquis importants dont on ne saurait dire toutefois au juste l'impact alors que le monde des relations internationales n'a de cesse de remettre en cause le rôle central des États à l'heure de la gouvernance globale. Le mouvement international des femmes propose pour sa part un mode de gouvernance pluriel, diversifié, décentré et éclaté, lequel a souvent du mal à s'accommoder du rôle central des États en droit international. Car, paradoxalement, le mouvement féministe revendique aussi l'intervention des États. Ainsi, on exige l'intervention proactive de l'État pour combattre et réprimer les violences mais on

revendique du même souffle une participation localisée et déconcentrée à un développement qui trop souvent est **un maldéveloppement** dont la gouverne échappe aux femmes qui par ailleurs en font les frais. Sur le front du développement, les femmes ne réussissent pas à se sortir d'une position défensive ! Le problème est de plus amplifié par la position même des États qui, dans plusieurs cas, n'arrivent pas non plus à imposer aux institutions internationales, et notamment aux institutions financières internationales et régionales, l'agenda du développement centré sur la personne et sur les femmes. C'est l'objectif de la croissance qui domine ici, encore et toujours malgré les atténuations du discours, et particulièrement celui de la lutte contre la pauvreté.

Sur le plan *institutionnel*, le suivi de Beijing propose aussi des acquis à célébrer. En fait, le suivi de Beijing est devenu une réelle institution participative sur laquelle se greffent des réseaux féministes régionaux et internationaux. Ces mêmes réseaux sont aujourd'hui ceux qui, par exemple, pilotent les plaintes individuelles ou collectives soumises au comité d'expertes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en vertu de son Protocole additionnel. J'en veux pour preuve la récente analyse du Comité de la CEDEF dans le cas du féminicide continu de Ciudad Juarez au Mexique. On pourrait aussi évoquer la célébration du modèle de l'intégration de l'analyse différenciée selon le sexe dans les politiques institutionnelles, tant au niveau national qu'international. La promotion par les femmes de ce dernier élément de gouvernance répond encore une fois à un schéma classique du droit et des relations internationales, où l'on tente d'influencer le comportement des acteurs autorisés et légitimes que sont les États et les institutions internationales. En

contrepartie, il isole trop souvent le mouvement féministe dans les quartiers « féminins » des institutions internationales.

Partant de la revendication de la nécessaire sauvegarde et de la pleine autonomie des femmes sur leur corps, on peut alors se demander à quelle gouvernance participent certains réseaux féministes et si cette participation ne consacre pas le statu quo mondial, lui-même conforté par une autre logique de gouvernabilité ? Ce sera là mon troisième point.

3. Femmes, gouvernance et millénaire

Une décennie après Beijing, on constate que le mouvement international des femmes est en fait un double mouvement. Une part de lui-même s'est grandement institutionnalisée et spécialisée, et la multiplication des ONG thématiques le révèle : trafic des femmes ; femmes, conflits et postconflits ; femmes et développement ; femmes vivant sous Islam, etc..... Ces ONG aspirent à être reconnues comme des interlocutrices valables par les institutions nationales et internationales, souvent toutefois dans la niche spécialisée des questions de femmes. Je pense ici plus particulièrement à la Commission de la condition de la femme des Nations unies. Cette stratégie nécessaire ne révolutionne en rien la gouvernance mondiale. Tout au mieux l'influence-t-elle.

Une autre part du mouvement international des femmes se situe et agit en marge des institutions nationales et internationales. On pensera ici à la Marche mondiale des

Femmes ou au réseau Femmes du Forum social mondial. Encore une fois, on ne peut parler, me semble-t-il, de modification des modes de gouvernance mondiale ou globale. Nous sommes en présence d'un mouvement politique alternatif et international de nature féministe.

Pendant ce temps, l'agenda mondial évolue et je ne comprends plus très bien qui y prend garde. Je prends pour preuve l'agenda de la 49^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies (mars 2004) et plus particulièrement le document soumis par le Secrétaire général des Nations unies à cette occasion (E/CN.6/2005/2). Ce document identifie douze domaines critiques soumis à l'attention des États dans la foulée du suivi de Beijing. Le premier domaine identifié concerne le rapport genré des femmes à la pauvreté. Objectifs du Millénaire obligent ! Vingt-cinq paragraphes plus loin, on constate le silence total du document quant aux impacts négatifs sur l'équité entre les sexes par exemple, de l'ajustement structurel, de la dette des pays les plus endettés, de la structure de l'aide au développement, des cadres stratégiques de réduction de la pauvreté et en général, de l'agenda néolibéral ambiant, notamment au chapitre des accords de commerce. Le paragraphe 115 du document nous apprend que l'égalité est essentielle à une croissance économique durable. Bonne nouvelle ? Je n'en suis pas si certaine.

Le 6^e point critique soulevé par le document du Secrétaire général des Nations unies concerne le rapport des femmes à l'économie. Il est d'une minceur lamentable et ne nous apprend rien, sinon que les femmes doivent participer plus activement à la croissance économique et qu'à cette fin, les États doivent consentir des efforts plus importants afin

de promouvoir *l'égalité de traitement*. C'est le prolongement intégral de la PFA de Beijing, presque sans nuance. Pour avoir écrit plusieurs lignes sur le thème de l'égalité entre les sexes, je ne me souviens pas avoir eu à débattre du lien entre la croissance et l'égalité comme élément préalable au fonctionnement du marché. Bref, voici une tangente sans doute logique de la perspective de l'économie libérale, mais qui nous est néanmoins préjudiciable !

Tout au plus, le document du Secrétaire général reconnaît-il la présence de femmes « nécessaires » (sic) et l'obstacle que cet état de nécessité représente en vue d'une croissance continue. Autre dérapage, le langage international confine désormais le droit des femmes à la dignité, à l'intégrité et à la sécurité dans les quartiers de la lutte contre la pauvreté, faisant ainsi de l'éradication de l'extrême pauvreté la limite requise du respect de notre droit à l'égalité. Or, et j'y reviens, on ne combat pas la pauvreté pour la pauvreté mais parce que la pauvreté constitue l'expression pure de la négation de tous les droits humains des femmes. Ainsi, l'absence d'un programme destiné à la promotion de l'équité hommes/femmes dans la Plate-forme de Beijing, du moins du point de vue de la répartition des ressources et des biens publics, a facilité la consécration d'un agenda que nous n'avons pas choisi et qui ne garantit pas la recherche de cette équité. En ne prenant pas soin du champ politique de l'équité, on a récolté les fruits d'une ingénierie sociale et économique destinée à gommer les aspects dysfonctionnels de la pauvreté des femmes et non à promouvoir la dignité humaine des femmes.

Bref, dans un contexte où dix années de luttes inscrites dans le suivi de Beijing ne nous permettent de récolter rien de plus que notre part de la lutte contre la pauvreté, il est peut-être exagéré de célébrer notre statut de citoyenne du monde tout comme celui de participante à la gouvernance globale.

À vrai dire, jamais n'aura-t-on été si peu citoyennes du monde, sinon par nécessité. Je pense ici aux migrations forcées et aux millions de femmes et d'enfants réfugiés de par le monde. La mobilité des femmes et de leurs enfants est plus restreinte que jamais, sécurité oblige ! Leurs choix sont dictés par les exigences de la croissance à tout prix. Même le droit des femmes à l'égalité a été instrumentalisé. En effet, on répète *ad nauseam* que la discrimination est un obstacle à la croissance et à la sécurité. Mais de quelle égalité parle-t-on ici ? Pas de celle qui contribue à redistribuer la richesse, c'est certain. Que faut-il en conclure ?

Je tenterai de répondre par trois métaphores. La première propose que, comme Lucky Luke, les institutions internationales tirent plus vite que leur ombre. En effet, la machine étatique et interétatique révèle une incroyable capacité de récupérer les revendications citoyennes féministes. Ainsi, le postulat *a priori* révolutionnaire de l'égalité entre les sexes, faute d'avoir été systématiquement flanqué de l'incontournable exigence d'équité économique, est devenu un ingrédient de la recette économique et de la régulation sociale. On pourrait d'ailleurs en dire autant dans le cas des institutions financières internationales et de l'aide au développement.

La deuxième métaphore consiste à évoquer le chant des sirènes internationales. Depuis Beijing, peut-être nous sommes-nous trop illusionnées sur notre pouvoir mondial. Car à bien y penser, c'est au plus près de notre quotidien que se vit la réelle égalité. Pourquoi souhaiter devenir citoyenne du monde alors que la citoyenneté se vit au jour le jour, dans le respect, la dignité et la paix et qu'elle est intimement liée à notre droit de changer le monde dans notre village ? Aucune coalition internationale ne fait de sens si elle ne porte pas le pouvoir de changer les choses au plus près de nous. Les sirènes de la globalisation ne doivent donc pas nous inciter à moins bien comprendre les réalités locales. Or, n'a-t-on pas collectivement renoncé à cet exercice au nom d'une parole mondiale construite sur la logique du plus petit dénominateur commun ?

Le troisième postulat repose sur l'idée qu'on est toujours un peu l'indigène ou l'Iroquois de quelqu'un, pour parodier un célèbre chansonnier québécois hélas aujourd'hui décédé (Sylvain Lelièvre). Ainsi, les femmes sont devenues les indigènes de la globalisation et les acteurs significatifs de la gouvernance mondiale l'ont très bien compris. D'où le lieu commun qu'est devenue l'affirmation de la nécessité de combattre la pauvreté dysfonctionnelle des femmes. J'ai peine à croire que mes sœurs et moi ne méritons pas mieux que moins de pauvreté ! D'ailleurs, qui nous a imposé l'agenda de la lutte contre la pauvreté ?

La pauvreté n'est pas qu'un état objectif de manque, quoi qu'en disent les Objectifs du Millénaire. Elle est aussi le résultat d'une négation constante et continue de ma dignité,

de ma citoyenneté et de mon statut égal d'humaine. À cet égard, même une prise en compte genrée de ces Objectifs ne constitue qu'une bien mince part de la réponse.

Ces commentaires pessimistes, provocateurs et volontairement sans nuance, j'en conviens, m'amènent à certaines conclusions.

1. Il ne faut pas confondre le réseautage et la participation à la gouvernance mondiale. N'est pas admis à la gouvernance mondiale qui le souhaite. Et de toute façon, il faut se demander si cette gouvernance-là nous intéresse ? Pour nous qui sommes issues de la lutte pour la paix, le développement et les droits des femmes à titre de droits humains, un ancrage bien solide dans la communauté de base, soit-elle une mégapole ou un village, demeure essentiel. Ainsi, nous ne partageons pas toutes la même conception de l'égalité entre les sexes. Peu importe, vraiment. Puisque la question demeure de savoir si j'estime que l'on me traite de manière égalitaire au quotidien et si je suis capable de dénoncer la violation de mon droit à l'égalité dont j'estime être victime. Je sais que si l'on m'impose un tarif d'utilisateur au dispensaire de mon village, un travail en *maquiladora* à 40 km de chez moi ou le télétravail à domicile, quelque chose ne tourne pas rond. Je sais, lorsque je vends ma récolte de coton à un coût moindre que le prix de revient ou lorsque je ne peux plus loger mes enfants, que ma révolte est légitime. Certes, j'aimerais pouvoir compter sur la solidarité internationale, mais c'est le jeu des nouveaux acteurs locaux qui peuvent s'avérer être des acteurs de la gouvernance mondiale que je dois d'abord dénoncer.

2. Je ne crois pas que l'agenda de la lutte contre la pauvreté soit porteur pour les femmes. Comme le dit un slogan désormais populaire au Québec : « j'ai pas voté pour ça ! » La pauvreté est la conséquence de la violation systématique des droits des femmes à titre de droits humains, dont leur droit à la dignité, à l'intégrité, à la démocratie et à l'égalité économique. La pauvreté est intimement liée aux mécanismes mondiaux du marché, lesquels tirent avantage des causes profondes, et souvent non économiques, de la discrimination dont les femmes sont victimes. Mais la pauvreté est plus qu'un dysfonctionnement du marché et la lutte contre la pauvreté EST l'agenda de la gouvernance mondiale. Cela devrait en soi nous rendre suspicieuses !
3. Dans l'état actuel d'un monde globalisé, l'Internationale des femmes doit accorder plus d'attention à l'acteur étatique, qui n'est pas du tout moribond. Si on réfléchit un peu, force est de constater que la bonne vieille tactique de lobbying qui consiste à créer ou à consolider des coalitions d'États s'est avérée utile pour les femmes. Beijing en constitue le plus vibrant exemple. Il est cependant possible qu'à cette fin, les réseaux de femmes doivent viser de nouveaux interlocuteurs ministériels. Je pense ici aux ministères du Commerce international et des Finances, par exemple. De nouvelles compétences citoyennes et féministes doivent donc être développées. Je ferai de cet argument le dernier point de ma présentation, lequel sous-tend son titre : « De Beijing à l'OMC ».
4. De Beijing à l'OMC

La littérature récente relative à l'impact des accords de commerce sur les femmes recourt à une étrange incantation qui semble tenir plus de la formule chimique que d'une aspiration de justice : (Beijing+10) et (OMC+10). Cette formule, toutefois, tend simplement à mettre en évidence le besoin de lier ce qui a été faussement délié au fil de la dernière décennie : La Déclaration de Beijing et sa Plate-forme d'action (PFA), issues de la 4^e Conférence internationale des femmes, et la création de l'OMC, tout comme l'entrée en vigueur subséquente d'une série d'accords de commerce de type multi ou plurilatéraux.

Cette liaison tardive s'impose. En effet, les constatations relatives aux impacts négatifs de la mise en œuvre des accords de l'OMC sur les femmes se multiplient. Certes, la mise en œuvre des accords de commerce, et notamment ceux de l'OMC, ne constitue pas la seule source d'exclusion et d'appauvrissement des femmes dans le monde. D'autres phénomènes liés au mal/développement, à l'ajustement structurel, à la corruption, à la gouvernance et à l'environnement comptent aussi parmi ces causes. Au surplus, il n'est pas dit que le mouvement d'ouverture et de libéralisation commerciales ne comporte que des effets négatifs pour les femmes. Ce mouvement pourrait contribuer au contraire à un meilleur partage global de la richesse de par le monde, un partage dont devraient bénéficier les femmes. Certains indicateurs sont souvent évoqués pour illustrer les effets positifs potentiels de l'ouverture commerciale : le volume global d'emploi, la croissance comme résultat de l'abolition ou de la diminution des barrières tarifaires à l'exportation et à l'importation, l'accès au crédit, le développement de l'entrepreneurship et du micro-entrepreneurship.

Loin de moi l'idée de prétendre que cette théorie est à l'opposé des postulats à l'appui de la Déclaration de Beijing. De fait, la PFA de Beijing ne repose pas exactement sur un modèle de développement de type altermondialiste ! Au contraire, certains dogmes alors à la page y ont été renforcés, dont celui de l'intégration égalitaire des femmes au modèle libéral dominant.

Malgré les progrès accomplis au chapitre de l'insertion des femmes dans une économie plus ouverte et libéralisée, on constate aujourd'hui que l'intégration économique fait peu de cas de la survie et du développement des politiques sociales publiques et de celle des biens publics dont les femmes ont besoin pour atteindre une égalité *de facto*. Ces politiques, qui peuvent être définies de différentes façons et selon les normes de différentes cultures, concernent habituellement le travail, la famille (au sens strict ou élargi), l'éducation et la santé. Elles comptent notamment parmi les moyens les mieux à même de combattre la pauvreté et l'extrême pauvreté des femmes. Pour ces dernières, la transformation des biens publics et des services publics en services offerts par le marché n'est pas un phénomène neutre. Elle accroît au contraire leur exclusion, comme le révèlent les plus récentes recherches et études de cas.

Lentement, depuis Beijing, certains mouvements de femmes ont entrepris une nouvelle croisade : celle de la reconnaissance par les institutions internationales du commerce des effets différenciés selon le sexe des accords de la libéralisation commerciale et de l'intégration économique. Il ne serait donc pas exagéré de dire que le

champ de la lutte pour l'égalité s'est significativement élargi depuis Beijing. D'abord en faisant éclater les frontières de l'espace privé, puis, par l'interpellation d'une institution dont le succès de la mission repose notamment sur les nouveaux cadres normatifs résultants de l'imposition de générations successives de programmes d'ajustements structurels : l'OMC. Pour libéraliser les services, il faut d'abord les privatiser !

Reconnaître les risques que comporte pour les pays les moins développés et leurs citoyennes la mise en œuvre des accords de l'OMC ne doit toutefois pas nous empêcher de voir la poutre dans l'œil des femmes issues des pays développés. Car, dans ce dernier cas, nous sommes en présence de politiques sociales efficaces et qui ont contribué à promouvoir le droit des femmes à l'égalité dans des secteurs complexes et variés, dont celui de l'emploi, des services de garde, de la santé et de l'éducation.

Nulle mieux que Mariama Williams n'a décrit le parcours du féminisme international sur la question des liens négatifs qu'entretiennent les femmes aux accords de commerce. Suite à la Réunion ministérielle de Singapour, le Gender and Trade International Network a d'abord tenté d'introduire au sein de l'OMC la stratégie de l'analyse différenciée selon le sexe dans le cours des travaux du Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) de l'OMC. Cette proposition n'a pas reçu un accueil favorable. Accumulant les études et les conclusions négatives au sujet des effets de certains accords de commerce sur les femmes, ce mouvement a révisé sa position dans le contexte de la Réunion ministérielle de Doha. Il s'agissait alors de proposer la restriction pure et simple des domaines de négociation de l'OMC et de revenir à l'objet

premier de la libéralisation des échanges : la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires. Les domaines concernés par cette exclusion sont mieux connus, depuis la réunion ministérielle de Cancún (2003), sous le vocable de « Singapore Issues ». Ces sujets concernent notamment la propriété intellectuelle, les services, l'agriculture et les investissements. On a aussi mis de l'avant l'idée que certaines exceptions au principe de la libéralisation devaient être reconnues et légitimées au nom du principe de la sécurité humaine, dans le cas de la sécurité alimentaire, par exemple. Dans tous les cas, il est devenu clair que certains accords de l'OMC, dont ceux concernant l'agriculture, les services, les investissements et la propriété intellectuelle, constituent la cause et la conséquence de certaines violations des droits des femmes.

Cet élargissement de la Plate-forme de Beijing me semble essentiel. Car il concrétise l'élément manquant dans les stratégies de dénonciations des violences faites aux femmes : le marché ! Or, il sera impossible au mouvement international des femmes de s'attaquer à cette problématique à partir des lieux qu'il investit actuellement . Le mouvement doit donc, selon moi, procéder à son propre déconfinement institutionnel et décentrer les lieux où il estime que sa participation à la gouvernance mondiale, si une telle chose existe, est utile et effective. Désinvestir le dossier des violences faites aux femmes ? Certes, non. En élargir la définition pour mieux comprendre la portée violente de la globalisation ? Absolument.

Or, à cet égard, le mouvement trébuche et semble s'enfermer dans la dénonciation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté des femmes, tant au Nord qu'au Sud. Il semble

aussi refuser d'influencer la gouvernance des marchés par l'agenda des droits humains des femmes, se contentant d'agir «hors gouvernance». Ainsi, il a fait son lit d'un plus petit dénominateur commun, ce qui m'inquiète beaucoup : la lutte contre les accords de commerce. Il faut pourtant lutter tout autant « dedans » que « dehors », tant sur le plan national qu'international. L'enjeu est grand, car l'institutionnalisation du mouvement des femmes dans la foulée de Beijing ne lui a pas donné accès à ce cénacle masculin. C'est une expression concrète du concept de gouvernance globale sans gouvernement : qui donne accès à quelle gouvernance et à qui ?

Mon souci n'équivaut pas à un plaidoyer en faveur d'un gouvernement mondial. Les luttes complexes pour la reconnaissance de la diversité du mouvement des femmes y perdraient nettement au change. Je suis beaucoup plus modeste et je propose, compte tenu des acquis du mouvement des femmes dont il ne faut pas nier la valeur extraordinaire, qu'il est temps de sortir de la Plate-forme de Beijing et de re-lie ce qui y fut erronément délié, tant sur le plan conceptuel qu'institutionnel : l'égalité et l'ÉQUITÉ entre les sexes.

L'agenda de la lutte contre les violences faites aux femmes nous a d'une certaine façon échappé. Cet élément essentiel de l'égalité a été transmuté en stratégie de croissance économique, ce dont on discute fort peu dans les quartiers féministes internationaux sauf sous l'angle de la lutte contre l'extrême pauvreté. L'équité entre les sexes à l'heure de la globalisation n'est pas une revendication que l'on peut confiner aux seuls rapports entre les acteurs étatiques et les femmes. Il bouscule dans l'espace politique les réels acteurs de

la gouvernance globale : les institutions financières, l'aide internationale, et les acteurs économiques, notamment.

Un tel agenda exige des femmes qu'elles investissent d'autres lieux de gouvernance, là où elles sont nettement moins confortables et aguerries dans leurs luttes. En ce sens, la dénonciation des règles de la globalisation commerciale et des accords de commerce et d'investissements annonce peut-être le début d'une nouvelle institutionnalisation du mouvement international des femmes qui sera construit autour de la triade : Paix, Justice et Équité économique. Cela n'est en fait rien d'autre que l'expression de l'actualisation et de la réappropriation de l'agenda de Beijing et qui pourrait se décliner en fonction des variables : violences et développements. Il serait temps de donner un coup de barre et de revisiter le sens profond de la réalisation des droits humains des femmes.

Faut-il pour cela cesser temporairement d'espérer accéder à la gouvernance mondiale ? Peut-être. Mais cela vaut pour celles qui y croient. Personnellement, je crois que les institutions nationales ont des vertus démocratiques qui valent bien le champ des sirènes de la gouvernance globale. Le lien entre les femmes et le territoire national est si étroit et le pouvoir des États encore si réel qu'on aurait tort de souscrire trop rapidement à la théorie de l'aplatissement de ces derniers.